

tement des affaires étrangères, sous M. Livingston, puis sous M. Munroe. Mais plus tard, lorsque dans les premières années du dix-neuvième siècle, un calme complet eut succédé aux orages qui avaient grondé sur l'Amérique du nord, M. Du Ponceau voulant se placer dans une position parfaitement indépendante, étudia la jurisprudence. Ayant subi les examens nécessaires, il fut reçu avocat, et depuis ce moment il exerça cette profession.

Cependant les années vinrent, et comme elles ne lui permettaient pas de suivre les affaires avec l'assiduité que celles-ci réclament, il se retira peu à peu du barreau. Toutefois, un repos absolu lui étant impossible, il consacra son temps à des travaux littéraires. Il publia dans la langue du pays plusieurs ouvrages de philologie, de littérature, de jurisprudence, et donna une preuve de ses connaissances en linguistique, par la traduction en anglais du manuscrit allemand de la grammaire Lenni-Lénâpé de Zeisberger, et par celle du livre de Campanius écrit en suédois, sur la contrée nommée d'abord Nouvelle-